

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le 16 mars deux mil huit
Le Conseil Municipal
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au
lieu habituel de ses séances **sur la convocation de Monsieur Marc HILAIRE, Maire et la
présidence de Mme PHILIPERT Monique doyenne d'âge, conseillère municipale.**

Date de la convocation : le 11 mars 2008
Présents : FOURNIOL Olivier – COURTIAL Claude – GIRAUD Jean Marc – HILAIRE Laurent
– MARSAL Odile – NURY Denise – PHILIBERT Monique – PODDA Marie Andrée –
THEOULE Jacques – VEAU Eric – VERON Stéphanie.

Délibération pour l'élection du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme NURY Denise, conseillère municipale, pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. FOURNIOL Olivier : 10 Voix
 - M. HILAIRE Laurent : 1 Voix

M.FOURNIOL Olivier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Délibération pour la création de postes d'adjoints, sur la convocation de Monsieur Marc HILAIRE, Maire sortant et la présidence de M. FOURNIOL Olivier, Maire rentrant.

M. Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 d'abstentions, et 0 voix contre (ou à l'unanimité des membres présents), la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Délibérations pour l'élection des adjoints pour les communes de moins de 3500 habitants sur la convocation de Monsieur Marc HILAIRE, Maire sortant et la présidence de M. FOURNIOL Olivier, Maire rentrant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois.

M. le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. THEOULE Jacques : 10 Voix
 - M. GIRAUD Jean-Marc : 1 Voix

M. THEOULE Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

Election du second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. GIRAUD Jean-Marc : 9 Voix
 - Mme NURY Denise : 2 Voix

M. GIRAUD Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second adjoint au maire.

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- Mme NURY Denise : 10 Voix
 - Mme PODDA Marie-Andrée : 1 Voix

Mme NURY Denise ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Procès – Verbal
De l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et de ses 3 adjoints

Le seize mars, à onze heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Julien du Gua proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans

la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. Les conseillers municipaux.

1. COURTIAL Claude
2. FOURNIOL Olivier
3. GIRAUD Jean Marc
4. HILAIRE Laurent
5. MARSAL Odile
6. NURY Denise
7. PHILIBERT Monique
8. PODDA Marie Andrée
9. THEOULE Jacques
10. VEAU Eric
11. VERON Stéphanie

La séance a été ouverte sous la présidence de HILAIRE Marc Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbal des élections et a déclaré installer : COURTIAL Claude, M. FOURNIOL Olivier, M. GIRAUD Jean Marc, M. HILAIRE Laurent, Mme MARSAL Odile, Mme NURY Denise, Mme PHILIBERT Monique, Mme PODDA Marie Andrée, M. THEOULE Jacques, M. VEAU Eric, Mme VERON Stéphanie dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Mme PHILBERT Monique, la plus âgée des membres du Conseil, a pris la suite de la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mme NURY Denise.

Election du Maire

Premier tour du scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L2122-4, L2122-7, L2122-8 et L2122-5 du code Général des collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci – après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. FOURNIOL Olivier, 10 Voix
- M. HILAIRE Laurent, 1 voix

M FOURNIOL Olivier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election du Premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M ou Mme
Elu Maire, à l'élection du premier adjoint

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et l66 DU Code électoral
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

- M. THEOULE Jacques , 9 voix
- M GIRAUD Jean-Marc, 2 voix

M. THEOULE Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et l66 DU Code électoral
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

- M. GIRAUD Jean-Marc, 9 voix
- Mme NURY Denise , 2 voix

M. GIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et l66 DU Code électoral
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

- Mme NURY Denise, 10 voix
- Mme PODDA Matie-Andrée 1 voix

Mme NURY Denise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.